VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Diamants Montres et Effets Mobiliers.

Succession de Mme Fredericka Engeske, veuve de William Bruns

No 70 438—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune— MERCREDI, le 22 juin 1904 à 11 heures a. m., sur ses lieux Nos 933 935 rue Poydras, il sera vendu les ci-devant à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu et rendu en cour ouverte le 6 mai 1904, et signé en Cour ouverte le 6 juin 1904 par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée—

Tout et particulièrement les meubles de maison, diamants, montres etc., et autres effets mobiliers contenus sur les dits lieux, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

12 juin—12 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur Améliorée et non Améliorée.

Chemin de Gentilly adjacent aux Fair Grounds et au Race Track.

A L'ENCHERE PUBLIQUE.

Dans l'affaire de Henry Lambert et al vs The Bethlehem Lutheran Orphan Asylum et al.

No 73,083. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur, Bureau No 832 rue Commune, MARDI, le 12 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un jugement rendu le 27me jour de mai et signé le 7me jour de juin 1904 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété foncière de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Le tout de l'ilet No 1567 borné par le chemin de Gentilly, les rues Crète, Maurepas et Fortin, subdivisé d'après un plan d'arpentage fait par Edgar Pilié, voyer, en quatre lots de terre marqués A, B, C et D, lesdits arpentage étant daté le 17 février 1904 et les lots mesurant respectivement comme suit: le lot A formant l'encoignure du chemin de Gentilly et de la rue Maurepas et courant au travers de la rue Crète, mesurant 57 pieds de face au chemin de Gentilly, 37 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Crète sur une profondeur et façade de 109 pieds 5 pouces et 6 lignes à la rue Maurepas et 104 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot B, le lot B mesurant 34 pieds 11 pouces 1 ligne de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Crète sur 104 pieds 6 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot A, et 101 pieds 6 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot C, le lot C mesurant 34 pieds 11 pouces et 1 ligne de face au Chemin de Gentilly, 35 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Crète sur 101 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot D, le lot D formant l'encoignure du Chemin de Gentilly, des rues Crète et Fortin et mesurant 34 pieds 11 pouces de face au Chemin de Gentilly 35 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Crète, sur 98 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot C, et 95 pieds et 5 pouces de profondeur en façade à la rue Fortin.

Le lot A est amélioré par un cottage simple en bois couvert en ardoises, contenant galerie en bois devant, 3 chambres et cabinet, hangar, citerne, arbres fruitiers, etc., dans la cour. Il est numéroté 2817 Maurepas et Chemin de Gentilly.

2° Le tout de l'ilet No 1562 subdivisé d'après le ci-devant dit plan par Edgard Pilié, voyer, en 15 lots de terre marqués A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N et O, étant borné par les rues Maurepas, Fortin et Crète et le lot No 129 sur le ci-devant dit plan et mesurant d'après cela comme suit: Le lot A mesurant 63 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Fortin, 24 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Maurepas, sur 164 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur et façade à la rue Crète et 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot B. Ledit lot A formant l'encoignure des rues Maurepas, Fortin et Crète. Les lots B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M et N sont contigus et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à chacune des rues Fortin et Maurepas sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, courant au travers de la rue à rue. Le lot O formant l'encoignure des rues Maurepas et Swamp (ou lot No 129) et mesurant 36 pieds 4 pouces et 5 lignes de face à chacune des rues Maurepas et Fortin sur 159 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles courant au travers de la rue à rue.

Les améliorations sur le lot O comprennent un cottage simple en bois, No 2887 rue Maurepas, contenant 6 chambres, hangar, citerne, etc.

3° Le lot No 129 décrit sur le ci-dessus plan et arpentage d'Edgar Pilié, voyer, occupe l'espace qui intervient entre les ilets Nos 1562 et 1561 et mesurant d'après cela 49 pieds et 2 lignes de face à chacune des rues Maurepas et Fortin, courant au travers de la rue à rue par une profondeur entre lignes parallèles de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la ligne de division de n'importe quel côté du lot O, de l'ilet No 1562 et le lot A de l'ilet No 1561.

4° Quatre certains lots de terre dans l'ilet No 1561, borné par les rues Maurepas, Fortin et Sauvage, et le lot No 129 sur le ci-devant plan d'Edgar Pilié, voyer. Lesdits lots sont marqués A, B, C et D, et mesurant d'après cela 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur chacune des rues Maurepas et Fortin sur 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles courant au travers de rue en rue. Lesdits lots sont contigus, le lot A formant l'encoignure de la rue Maurepas et du lot No 129, sur le ci-devant plan, laquelle se trouve être la continuation de la rue Swamp.

Terms et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance payable 12 mois à partir du jour de l'adjudication représentée par des billets de l'acquéreur spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt aux taux de 8 pour cent par an et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 au plus du prix de l'adjudication et faire un dépôt comptant de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication pour tout les ventes. Les actes de vente pardevant Fred. Adolph, notaire aux frais de l'acquéreur. 5 juin—5 12 19 26—juillet 3 10 12

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

d'un beau morceau de terre

AVENUE TULANE

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 30 juin 1904 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 23 juin 1903 et signé le 29 juin 1903, par l'Hon. Fred D. King juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire de Mme Julia Kieran Sr. vs Thomas E. Lynch No 70,123 du dossier de la dite Cour, comme il est amendé par un décret de l'Hon. Cour Suprême, la ci-après décrite propriété, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Tulane et Cleveland et les rues Liberté et Howard mesurant 48 pieds de face à l'avenue Tulane, sur 109 pieds 10 pouces de la largeur sur la ligne du fond, 106 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Howard et 97 pieds 8 pouces profondeur sur la ligne la plus près de la rue Liberté, le tout plus ou moins, en mesure Américaine, d'après le plan par J. F. Braun, daté le 29 octobre 1883, annexé à un acte perdevant C. T. Soniat, notaire public, daté le 6 décembre 1883. Les bâtisses et améliorations sur ce terrain appartient au débiteur excepté la bâtisse à deux étages en bois dans le fond et sur le côté le plus près de la rue Liberté. La dernière bâtisse nommée ne sera pas en élimination qui sera vendue avec le terrain.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de 1 et 2 ans pour des billets portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final et l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis de l'acquéreur au moment de la vente.

Acte de vente pardevant B. Salière Rouen, notaire aux frais de l'acquéreur.

J. J. McLoughlin avocat du plaignant.

D. J. Dowers et John F. Sullivan, avocat du défendeur.

19mai—29—juin 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE AUGMENTANT EN VALEUR

Sur les rues Carondelet et Brainard

RESIDENCE ET LOTS A BATIR.

Bonnes situations pour y demeurer ou pour placement.

Succession de Mme Maria C. Jennings.

No 72,700—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 138 rue Carondelet JEUDI, le 14 juillet 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 8 juin 1904, de l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La confortable résidence en bois à deux étages No 2263 rue Carondelet à l'angle du rue S. O. de la rue Philip, sur un vaste terrain dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Philip, Brainard et Jackson. Elle a une barrière en fer sur la façade, est retirée de la banquette et contenant dix chambres, etc.

Le terrain est décrit comme un certain lot dans l'ilet No 243, borné comme il est dit ci-dessus, désigné par la lettre A sur un plan par C. Unsas Lewis, député voyer de ville, daté le 9 mars 1904, et d'après lequel ledit lot mesurant 52 pieds 3 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur et façade sur la rue Philip de 128 pieds 7 pouces et 2 lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Jackson de 127 pieds, 7 pouces et 2 lignes, sur une largeur sur la ligne du fond de 42 pieds et 7 pouces. Il est composé de tout le lot No 6 sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté le 23 janvier 1849, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire, pour référence et partie du lot No 13 sur le plan par L. Surgi, voyer, daté le 2 mars 1844, annexé à un acte pardevant Jules Mossy, ancien notaire, daté le 27 mars 1844, et partie du lot No 6, sur un plan par L. Surgi, daté le 2 mars 1844 ci-dessus référé et partie du lot No 5 sur un plan par C. A. Hedin, daté le 23 janvier 1849, ci-dessus référé. Le terrain est tracé en jardin et pelouse. La maison est fraiche et confortable et dans un voisinage désirable.

2° Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 243, borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre F sur le susdit plan par C. Unsas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 63 pieds 1 pouce de l'encoignure des rues Brainard et Philip, et mesurant 27 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Brainard, sur une profondeur de 117 pieds 8 pouces et 2 lignes, entre lignes parallèles, et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds, 10 pouces et 2 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi.

3° Un certain lot de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 243, borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson désigné par la lettre G sur ledit plan par C. Unsas Lewis, d'après lequel il commence à une distance de 118 pieds 9 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant 27 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces 2 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi.

4° Un certain lot de terre dans l'ilet No 243 dans le quatrième district de cette ville, borné par les rues Brainard, Carondelet, Philip et Jackson, désigné par la lette H, sur le susdit plan par C. Unsas Lewis, d'après lequel ledit il commence à une distance de 118 pieds 9 pouces 4 lignes de l'encoignure des rues Brainard et Philip et mesurant 27 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Brainard sur une profondeur 117 pieds 8 pouces 2 lignes entre lignes parallèles et une largeur sur la ligne du fond de 27 pieds 10 pouces 2 lignes. Il est composé de parties des lots originaux Nos 7, 8, 9 et 10 sur le susdit plan par L. Surgi.

Les améliorations sur ce lot sont d'une bâtisse double en bois à deux étages Nos 2242 et 2244 rue Brainard, contenant 4 chambres. La bâtisse est dans le fond du lot donnant amplement d'espace sur la façade pour des améliorations additionnelles. Les trois derniers lots de terre ci-dessus décrits sont de bons sites à bâtir dans un voisinage tranquille, respectable et agréablement amélioré.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en paiements égaux représenté par des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt, payable annuellement, au taux de sept pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et d'assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication. Dix pour cen comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. Morgan Gurley, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

Bernard Titche,
Avocat.

12—juin—12 19 26—juillet 3 10 14.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

d'un joli cottage simple en bois,

No 1931 Avenue Cleveland.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 138 rue Carondelet JEUDI, le 30 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 18 mai 1904, et signé 24 mai 1904, par l'Honorable John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mlle Eugenia Moran vs. George S. Lacey, Jr, No 72,664 du dossier de la dite Cour, la ci-après décrite propriété, à savoir:

Le joli cottage simple à un étage en bois avec deux étage dans le fond, No 1931 Avenue Cleveland, contenant galeries, 8 chambres, etc; dans le Premier District de cette ville, borné par l'avenue Cleveland, les rues Canal, Prieur et Roman. Le lot de terre est désigné par le No 23 de l'ilet No 26, borné comme il est ci-dessus mentionné d'après le plan de Cosnier, architecte, daté le 1er septembre 1844, déposé en l'étude d'Octave De Armas, notaire en cette ville, dans le livre de plans No 2. Le dit lot mesurant d'après le dit plan 27 pieds de face à l'avenue Cleveland, sur une profondeur de 109 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles. Cette propriété est dans un bon voisinage, près de tous les agréments et tera une jolie résidence ou un placement payant. Conditions: Comptant, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1904, au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Peter Stiffi, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. J. Morgan, Jr. C. G. Gill, avocats pour le plaignant.

T. G. Moran, avocat pour le défendeur.

29 mai—29—juin 5, 12, 19, 26, 30.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jean Philip Marinqué.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 72,545—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par B. Tujague et Hy David, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—K. V. Richard, avocat. 12 jun—12 6 21

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide Emplacement d'Affaires.

Cottages doubles, terrains vacants et cottages simples à Alger progressiste.

Emplacement d'affaires. No 247 avenue Atlantique, à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Magasin et résidence, avenues Pacifique et Pelican.

Magasin cottages doubles.

Nos 239 et 241 avenue Atlantique, entre les rues Pelican et Thayer.

Nos 233 et 235 avenue Atlantique entre les rues Pelican et Thayer.

215 et 217 avenue Pacifique, à l'encoignure de l'avenue Pelican.

Avenue Pélican, entre les rues Pacifique et Elmire.

Lots vacants.

Trois lots dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Elmire et la rue Thayer.

Cottage simple. No 241 avenue Pacifique, entre l'avenue Pelican et la rue Thayer.

Succession de Thoms J. Kennedy.

No 73 160 Cour Civile de District Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR STOUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 16 mai 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer et l'avenue Pélican, et est désigné par la lettre A sur un certificat d'arpentage par Chas G. Del Isle, voyer, daté le 20 mai 1904, et d'après cela ledit lot a une façade de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre lignes à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces, entre lignes parallèles, ledit lot formant l'encoignure des avenues Atlantique et Pélican et est composé du tout du lot original 18 et partie du lot original 19.

Les améliorations sont comprises comme No 247 avenue Atlantique, à l'encoignure de la avenue Pélican, comprenant une résidence substantielle en bois à deux étages et contenant grand magasin, boutique, grand entrepôt à deux étages, etc., vestibule, veranda et quelques 11 chambres, chambre à bain, citernes, etc. le tout en splendide état sujet au bail de la buvette expirant le 24 février 1905 à $15 par mois.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Atlantique et la rue Thayer et l'avenue Pelican et est désigné par la lettre B, sur un certificat d'arpentage par Chas G. Del Isle, voyer, daté le 20 mai 1904, d'après cela ledit lot commençant à une distance de quarante neuf pieds cinq pouces et quatre ligne de l'encoignure de l'avenue Pélican et a une façade de trente sept pieds un pouce de face à l'avenue Atlantique sur une profondeur de cent vingt trois pieds huit pouces entre lignes parallèles. Ledit lot est composé d'une partie du lot original 19 et d'une partie du lot original 20.

Les améliorations comprennent le splendide cottage double Nos 239 et 241 avenue Atlantique, entre l'avenue Pelican et la rue Thayer, et contenant cinq chambres de chaque coté, toit couvert en ardoises, citerne, hangar, etc., la maison est retirée de la banquette et a un portique sur sa façade et se loue $11 00 par mois par côté.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies privilèges et avantages qui s'y trouvent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le cinquième district de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues Pacifique et Atlantique, la rue Thayer, l'avenue Pelican et est désigné par la lettre C, sur un certificat d'arpentage par Chas G. De l'Isle, voyer, daté le 20 mai 1904, et d'après cela ledit lot commence à une distance de quatre vingt six pieds six pouces et quatre lignes de l'encoignure de l'avenue Pelican, et a une façade de 35 pieds 8 pouces et 7 lignes à l'avenue Atlantique sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces entre lignes parallèles, et est composé de tout le lot original No 21, et partie du lot original No 20.

Les améliorations comprennent un bon cottage double Nos 233 et 235 av nue Atlantique, entre l'avenue Pélican et la rue Thayer, à un toit ocuvert en ardoises, 5 chambres, citerne, hangar, etc., de chaque coté, retiré de la banquette avec galerie sur le devant et se loue pour $11 par mois de chaque côté.

4° Deux certains lots de terre, situés dans ledit cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 41, nouveau plan de ville, borné par les rues Elmire et l'avenue Pacifique, l'avenue Pelican et la rue Alix, et désigné comme lots Nos un et deux de l'ilet No 9, maintenant ilet No 41, borné comme il est dit ci-dessus d'après le plan ci-dessus mentionné de Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849, lesquels dits lots de terre sont contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No 1 formant l'encoignure des avenues Pacifique et Pélican et mesurant trente et un pieds 9 pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds 8 pouces de profondeur et façade à l'avenue Pelican, entre lignes parallèles, et le lot No 2 mesurant trente et un pieds sept pouces de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un placement d'affaires à un étage et contenant 4 chambres, hangars, citerne, etc., contigues au ci-dessus, et faisant face à l'avenue Pélican est un cottage double retiré de la banquette et contenant de chaque côté trois chambres, hangars, etc; la propriété est maintenant occupée.

5° Trois certains lots de terre, situés dans ledit cinquième district de cette ville dans l'ilet No 42, borné par les l'avenue Pacifique, la rue Elmire et l'avenue Pelican et la rue Thayer, lequel dit ilet est aussi désigné par le No quatre sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co. Property," par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mars 1849 déposé en l'étude d'Andrew Hero, Jr, un notaire en cette ville, lesdits trois lots ou portions de terre sont désignés par les le tres A, B et C, sur un d-vis par C. Unsas Lewis, député voyer de ville, daté le 27 juillet 1895, annexé à un acte de vente de T. J. Kennedy, à Mme Margaret Donely, dans le bureau de James J. Woulfe, le 15 août 1895. Lesdits trois lots ou portions de terre sont de l'arriéré portion des lots Nos un et quatre, acquis par le défunt John Kennedy, pardevant Henry P. Dart le 24 août, 1892, lesdits lots A, B et C sont contigus et les lots A et B sont contigus et mesurant chacun trente deux pieds de face à l'avenue Pélican par cent neuf pieds et huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le lot A formant l'encoignure de l'avenue Pacifique et de la rue Thayer et ayant cent neuf pieds huit pouces de face comme profondeur à la rue Thayer et le lot C a vingt quatre pieds de fa e à l'avenue Pacifique par cent neuf pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles.

6° Deux certains lots de terre, situés dans le même cinquième district de cette ville, dans l'ilet No 42, bornés par les avenues Pacifique, Elmire et Pelican et la rue Thayer, lequel dit ilet est aussi désigné par le numéro quatre, sur un plan du "Brooklyn Warehouse Co Property" par W. T. Thompson, voyer, daté le 7 mai 1849, déposé en l'étude de Andrew Hero Jr. notaire en cette ville, lesdits deux lots sont désignés par les numéros dix huit et dix neuf, sur ledit plan, contigus l'un à l'autre, et mesurant chacun trente pieds six pouces et six lignes et trois quarts de ligne de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot No 18 formant l'encoignure des avenues Pacifique et Pélican.

Le lot No 18'—Les améliorations comprennent un cottage double en bois attrayant Nos 245 et 247 avenue Pacifique, à l'encoignure de l'avenue Pelican, retiré de la banquette, avec grillage en fer sur la façade, salon, trois chambres à coucher, cuisine, portique sur le devant, citerne, hangar etc., de chaque côté, la maison est en bonne condition et se loue pour $12 00 chaque côté.

Le lot No 19—Les améliorations comprenant un splendide cottage simple en bois couvert en ardoises, No 243 avenue Pacifique entre l'avenue Pelican et la rue Thayer, retiré de la banquette, et contenant 6 chambres, vestibule, galerie sur le côté, galerie sur la façade, chambre à bain, office, etc., en bonnes conditions et se louant $15 00 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et privilèges sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété, dues et exigibles en l'année 1904.

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

Au même moment et endroit il sera vendu tous les droits, titres et intérêts de Thomas J. Kennedy comme une partie défendante dans le procès intitulé les Etats-Unis de l'Amérique vs Irena Brooks, femme de Chris Harris et als No 13,132 du dossier de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ceci décrites les produits desquels ont été par ordre de Cour, déposés dans l'enregistrement de la Cour, pour attendre l'adjudication des droits des différentes parties défendantes. Les produits ainsi déposés se montant à cinq cents dollars dont ledit intérêt ci-dessus.

Deuxièmement Tous les droits, titres et intérêts Thomas J. Kennedy comme une partie défendante dans le procès intitulé Etats-Unis d'Amérique versus David Jackson et als. No 13 131 du dossier de la Cour des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane étant un procès pour l'expropriation de certaines propriétés foncières en ceci décrite les produits desquelles ont été par ordre de cour déposés dans le registre de la cour pour attendre l'adjudication des droits des diverses parties défendantes, les produits ainsi déposés s'élevant à onze cent dollars et l'intérêt dudit défunt en ceci.

Conditions—Comptant. Les actes de vente, pardevant James J. Woulfe notaire, aux frais de l'acquéreur. 10 0/0 comptant exigé au moment de l'adjudication.

N. E. Humphrey, avocat.

22 mai—22 29—juin 5 11 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE S M EATON

No 73,274—Division B—Cour Civile de District

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—LUNDI, le 27 juin 1904, à 11 heures A. M., à l'entrepôt Mississippi Division No 4 dans l'ilet borné par les rues S. Front, St Joseph, Delta et June, en vertu d'un ordre de Cour signé le 7 juin 1904, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé. Neuf barils de whiskey des marques suivantes:

Un baril "Foxman" un baril "Mississippi" un baril "Old Valley" un baril "Mt Auburn" un baril "Commercial Club" un baril "Anniston Club", un baril "Extra choice Rye", un baril Monongahela" un baril "Schuylkill". Et le même jour immédiatement après la vente des ci-dessus je procéderai à la chambre 406, Bâtisse du Board of Trade, et offrirai un lot de meubles de bureau.

Conditions—Comptant.

Dinkelspiel et Hart, avocats

14 juin—14 19 26 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage double en bois couvert en ardoises.

Dans une location excellente comme location

Nos 410-412 rue Philip entre les rues

Tchoupitoulas et Rousseau

Succession de Mme Mariana Drumm.

No 73,175—Division B—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR STROUDBACK & STERN—Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI le 23 juin 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 12 mai 1904, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un certain morceau de terre situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Philip, Tchoupitoulas, Rousseau et Soraparu, désigné par la lettre B et mesurant 30 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 63 pieds, 11 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, ayant été acquis par la défunte Mme Drumm le 30 mars 1893.

Les améliorations comprenant un cottage en bois couvert en ardoises sur le trottoir contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangar, etc., dans la cour; la banquette et les allées pavées en briques. La maison est en bon état et est à proximité d'églises, d'écoles de marchés, lignes de cars, etc.

Conditions—Un tiers plus ou moins comptant, et la balance en un ou deux ans avec des billets portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de sécurité, l'acte de vente pardevant Oregon W. Long, notaire aux frais de l'acquéreur et les taxes de 1904 devant être assumées par l'acquéreur.

22 mai—22 29—juin 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE THOMAS J KENNEDY.

Vente de propriétés données en nantissement pour le compte du créancier—No 73 160, Cour Civile de District, Division C—Vingt cinq actions du stock capital de la "Algiers Savings Bank"

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 23 juin 1904, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 30 mai 1904, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, à savoir: Vingt cinq actions du "Stock capital" de la "Algiers Savings Bank". Conditions—Comptant. Saunders, Gurley & N. E. Humphrey, avocats. 12 juin—12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE

John Sahuque vs V. P. Toups.

No 73,452. Division B. Cour Civile de District.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur—MARDI, le 28 juin 1904, à 11 heures A. M., au No 1000 rue Royale, à l'encognure de la rue St Philippe, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de Cour signé le 13 juin 1904, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée à savoir—

Le contenu du magasin de meubles de seconde main, aussi: cheval et wagon et comptes courants

Conditions—Comptant.

Théodore Cotonio, avocat. 15 juin—15, 19, 23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

August Bonhage vs Mr. Thomas.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 17,511—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 24 juin 1904, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus. Voir l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions, comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable.—Chas F. Fletchinger, avocat pour le plaignant. 15 juin—15 19 24

W. J. Margot vs Wm Nagel et femme.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 17,122—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division A, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, coin du Passage de la Bourse dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI 23 juin 1904, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS R. KENNEDY, Constable. H. J. Rhodes, avocat pour le plaignant. 14 juin—14 19 23

Lundi 20 juin 1904, à 11 heures a. m.

Francis C. Zacharie vs William Burns. No 16,598.

John Mathis vs John Shondasbl No 14,858.

Veuve F. Grunewah, vs Virginia Benjamin. No 13,573.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—En vertu de writs de fieri facias à moi adressé dans les affaires ci-dessus, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 20 juin 1904, à 11 heures a. m. Un grand assortiment de meubles de maison et effets. Saisi dans les affaires ci dessus d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS R. KENNEDY, constable.

9 juin—9 19 20

VENTES A L'ENCAN

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés du Sixième District.

Emplacement de Commerce.

Nos 4432 et 4434 rue Magasine, entre l'avenue Napoleon et la rue Jena.

Succession de Mme Gertrude Hohn

No 73,589—Cour Civile de District, Division D Paroisse d'Orléans.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 830 rue Commune—Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 14 juillet 1904 à midi à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Or